



# CITOYENNETÉ

# Canada

## **Demande de recherche dans les dossiers de la citoyenneté**



### **Table des matières**

Aperçu . . . . .	3
Droits relatifs à la citoyenneté . . . . .	4
Comment remplir le formulaire . . . . .	6
Où envoyer votre demande? . . . . .	8
Et ensuite? . . . . .	8

### **Formulaires :**

- Demande de recherche dans les dossiers de la citoyenneté (CIT 0058)
- Reçu (IMM 5401)

Ce formulaire est produit gratuitement par Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

## Comment nous joindre

### Site Web

Vous pouvez obtenir des précisions sur les programmes offerts par Citoyenneté et Immigration Canada en vous rendant sur le site [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca). Les [services en ligne](#) de notre site Web permettent, pour certains types de demande, de faire des changements d'adresse et de connaître l'état de la demande.

### Au Canada

Si vous êtes au Canada, vous pouvez aussi communiquer avec le **Télécentre**. Ce service automatisé, facilement accessible à l'aide d'un téléphone à clavier, est offert sept jours par semaine, 24 heures par jour. Vous pouvez écouter de l'information préenregistrée sur de nombreux programmes et commander des formulaires de demande; pour certains types de demande le service automatisé peut même vous renseigner sur l'état de votre dossier.

Ayez du papier et un crayon à portée de main afin d'être prêt à noter les renseignements dont vous avez besoin. Écoutez attentivement les instructions et appuyez sur la touche appropriée.

En tout temps au cours de votre appel, vous pouvez appuyer sur \* (l'étoile) pour réentendre le message; appuyez sur le « 9 » pour revenir au menu principal; appuyez sur le « 0 » pour parler à un agent; appuyez sur le « 8 » pour mettre fin à votre appel. Si vous avez un téléphone à cadran, attendez qu'un agent vous réponde.

Si vous souhaitez parler à un agent, vous devez appeler du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale).

---

De partout au Canada, composez le

**1-888-242-2100 (sans frais)**

---

### Utilisez-vous un téléscripneur?

Vous pouvez bénéficier de notre service ATS du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h (heure locale) en composant le **1-888-576-8502** (sans frais).

### À l'extérieur du Canada

Si vous vous trouvez à l'extérieur du Canada, vous pouvez communiquer avec une ambassade, un haut-commissariat ou un consulat du Canada. La liste des adresses, des numéros de téléphone et des adresses Web se trouve sur notre [site Web](#).



**Il ne s'agit pas d'un document juridique.** Pour des renseignements de cet ordre, veuillez consulter la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ou la *Loi sur la citoyenneté*, selon le cas, ainsi que leurs règlements d'application.

**On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.**

# Aperçu

---

Le présent formulaire sert à demander qu'une recherche soit faite dans les dossiers de la citoyenneté canadienne pour vérifier des données sur la naturalisation ou la citoyenneté. En réponse à votre demande, vous recevrez :

- une lettre indiquant qu'il n'y a aucun dossier au nom de la personne visée; **ou**
- une lettre de confirmation du statut de citoyen, indiquant quand et comment la personne visée a acquis sa citoyenneté canadienne ou si une demande de citoyenneté canadienne est en cours de traitement.

**Nota :** Les lettres de confirmation du statut de citoyen sont délivrées pour des raisons précises et ne sont valides que pour un certain temps. Elles ne peuvent être utilisées comme preuve de citoyenneté pour traverser des frontières internationales (y compris la frontière Canadienne - États-Unis). **La seule preuve officielle de citoyenneté est un certificat de citoyenneté.** Pour des renseignements sur la façon d'obtenir un certificat de citoyenneté, veuillez téléphoner au [télécentre](#) ou visiter notre [site Web](#).

## Avant de présenter votre demande

Veillez lire **attentivement** ces renseignements. Nous ne pourrions procéder au traitement de votre demande si elle est remplie incorrectement ou si vous omettez de fournir les documents nécessaires. Une fois votre demande reçue, aucun remboursement ne sera accordé pour le droit de traitement.

## Ce que vous devez joindre au présent formulaire

### Frais

Voir à [Droits relatifs à la citoyenneté](#) du présent guide pour les renseignements sur les droits exigés et le mode de paiement. **Les droits ne sont pas remboursables.** Une trousse téléchargée à partir du site Internet ne comprend pas de formulaire de reçu. Vous devez alors commander un formulaire de reçu tel qu'indiqué à [Droits relatifs à la citoyenneté](#) du présent guide.

**Nota :** Si vous présentez ce formulaire **en même temps** qu'une demande de certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté), vous n'avez pas à verser de frais pour la recherche dans les dossiers de la citoyenneté.

### Documents

Que la demande vous concerne ou concerne une autre personne, vous devez produire une **photocopie claire et lisible** de deux (2) pièces établissant **votre** identité (par exemple, votre permis de conduire et votre carte d'assurance-maladie). Si vous présentez une demande de renseignements concernant une autre personne que vous même, il se peut que vous deviez présenter des photocopies claires et lisibles d'autres documents tels que la preuve de votre relation avec cette personne et/ou une preuve de décès.

# Droits relatifs à la citoyenneté

---

## Quels sont les droits exigés?

Vous devez payer un **droit de traitement** quand vous présentez une demande de recherche dans les dossiers de la citoyenneté. **Droit de traitement** : 75 \$ par personne

**Note:** Si vous présentez ce formulaire **en même temps** qu'une demande de certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté), vous n'avez pas à payer le droit exigé pour la demande de recherche dans les dossiers de la citoyenneté.

## Les droits sont-ils remboursables?

### Droit de traitement

Le droit de traitement n'est pas remboursable. Une fois que le Centre de traitement des demandes a commencé à traiter la demande, le droit de traitement n'est pas remboursable, quelle que soit la décision finale.

## Comment calculer les droits exigés?

**ÉTAPE 1.** Utilisez le tableau suivant pour calculer les droits exigés.

	DROIT EXIGÉ POUR LE TRAITEMENT	Nombre de personnes	Montant par personne	Montant dû
	DEMANDE DE RECHERCHE DANS LES DOSSIERS DE LA CITOYENNETÉ		x 75 \$	
			Total	<input type="text"/> \$

**ÉTAPE 2.** Remplissez un formulaire de reçu (IMM 5401) pour vous-même et les autres membres de votre famille si les demandes sont présentées en même temps.

Il faut utiliser un formulaire de reçu original; **les photocopies ne sont pas acceptées**. Vous pouvez demander un formulaire de reçu à partir de notre [site Web](#) à l'adresse suivante : ou en communiquant avec un agent du [télécentre](#).

**ÉTAPE 3.** Indiquez le « Total » à la ligne **09 Frais relatifs aux services de citoyenneté ou d'immigration**.

Ne remplissez **pas** les deux parties supérieures du reçu; elles seront remplies par l'institution financière.

**ÉTAPE 4.** Remplissez les sections « Renseignements de l'agent payeur » au verso du reçu.

Si vous avez déjà un dossier d'ouvert et que vous connaissez le numéro d'identification du client que nous vous avons attribué, inscrivez ce dernier dans la case prévue à cet effet. Dans le cas contraire, n'inscrivez rien dans cette case.

**ÉTAPE 5.** Apportez le reçu et votre paiement à l'institution financière.

Ne faites **pas** votre paiement au guichet automatique.

## Qu'arrivera-t-il si je ne verse pas le bon montant?

Si vous devez acquitter des frais additionnels, le Centre de traitement des demandes vous enverra un formulaire (IMM 5412) indiquant le montant supplémentaire que vous devez verser. Le fait de ne pas acquitter tous les droits requis retardera le traitement définitif de votre demande. Ce paiement doit également être effectué auprès d'une institution financière désignée.

Si vous avez versé un montant trop élevé, votre demande sera traitée et le trop-payé vous sera remboursé.

Citoyenneté et Immigration Canada émettra un chèque à cet effet le plus rapidement possible.

## Où peut-on acquitter les droits?

Il est possible d'acquitter les droits dans la plupart des institutions financières au Canada. Veuillez vous adresser aux institutions financières de votre région.

**Nota :** Vous n'aurez pas de frais bancaires à payer. Ce service est offert gratuitement.

## Quels modes de paiement puis-je utiliser?

L'institution financière vous indiquera les modes de paiement qu'elle juge acceptables. Veuillez noter que les chèques personnels et les chèques de voyage ne constituent pas des modes de paiement acceptables.

## Que dois-je faire si je ne peux acquitter les droits dans une institution financière de ma localité?

Vous pouvez alors acquitter les droits par la poste. Veuillez communiquer avec un **agent** du [télécentre](#) pour savoir comment procéder.

## Que fera l'institution financière?

L'institution financière acceptera votre paiement. L'institution financière estampillera les deux parties supérieures du reçu et y indiquera le montant versé. On vous remettra les deux parties supérieures du reçu. **Assurez-vous que vous avez en main ces deux parties et qu'elles ont bien été remplies et estampillées avant de quitter l'institution financière.**

**Nota :** Ne présentez **pas** votre demande à l'institution financière, uniquement votre reçu.

## Que dois-je faire une fois que j'ai acquitté les droits?

Vous devez conserver la partie supérieure (Copie 1 – Copie du client) du reçu pour vos dossiers. Joignez la partie du milieu (Copie 2 – À envoyer à Citoyenneté et Immigration Canada par le client) à votre demande dûment remplie et envoyez le tout par la poste au Centre de traitement des demandes. Ne joignez **aucun** autre mode de paiement à votre demande.

# Comment remplir le formulaire

---

Suivez attentivement les directives. Le traitement de votre demande sera retardé si votre formulaire est incomplet. Si vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre aux questions, utilisez une autre feuille de papier et indiquez la section (numéro et/ou lettre) à laquelle vous répondez.

**Avertissement:** Si vous nous faites parvenir une demande contenant des renseignements trompeurs ou frauduleux, vous pourriez être inculpé pour infraction criminelle et être poursuivi devant les tribunaux, et votre demande de citoyenneté pourrait être refusée.

## Veillez suivre les instructions suivantes

### Partie 1

Vous devez indiquer si vous voulez être servi(e) en français ou en anglais.

### Partie 2

- A. Que vous demandiez des renseignements à votre sujet ou au sujet de quelqu'un d'autre, vous devez inscrire le nom de famille ainsi que le ou les prénoms de la personne devant faire l'objet de la recherche. Il nous sera plus facile de trouver son dossier si vous indiquez son nom tel qu'il est écrit sur la *Fiche relative au droit d'établissement* (IMM 1000), Carte de résident permanent (CRP), ou sur le certificat de citoyenneté.
- B. Indiquez tout autre nom utilisé par la personne, par exemple son nom à la naissance, le nom utilisé pendant un mariage précédent, des surnoms, etc.
- C. Indiquez la date de naissance ainsi que le lieu et le pays où la personne est née. Indiquez également la date à laquelle la personne est entrée au Canada à titre de résident permanent.
- D. Si la personne concernée a déjà obtenu un certificat de citoyenneté, veuillez indiquer le nom figurant sur le certificat ainsi que la date de délivrance et le numéro du certificat, si vous avez ces renseignements.
- E. Si la personne est entrée au Canada avant 1915, vous devez remplir la partie concernant son père, étant donné que les dossiers de la citoyenneté pour les personnes qui sont entrées au Canada avant 1915 sont habituellement fondés sur le dossier du père. Sans les renseignements sur le père, nous ne serons pas en mesure de trouver le dossier de la personne concernée. Pour cette partie, vous devez préciser le nom de la ville et de la province où habitait le père et donner le plus de détails possible sur son type de travail et sa date de naissance.

### Partie 3

Que vous demandiez des renseignements sur vous ou sur une autre personne, **vous devez remplir la partie suivante.**

- Inscrivez vos nom de famille et prénom(s).
- Veuillez indiquer votre adresse postale actuelle, y compris le code postal.
- Il nous faudra peut-être communiquer avec vous par téléphone. Veuillez donc nous fournir une liste des numéros de téléphone où nous pourrions vous joindre.

## Partie 4

### **Autorisation de divulguer des renseignements**

Citoyenneté et Immigration Canada ne peut communiquer des renseignements au sujet d'une personne sans l'autorisation de celle-ci.

Les renseignements que renferment les dossiers de la citoyenneté sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. La Loi stipule également que les renseignements ne peuvent être communiqués sans le consentement écrit de la personne concernée. C'est la raison pour laquelle vous devez remplir la partie 4 de cette demande. (Autorisation de divulguer des renseignements) si vous souhaitez communiquer des renseignements au sujet de votre demande à une personne autorisée. En signant la partie 4, vous nous autorisez à divulguer les renseignements à la personne ou à l'organisme désigné.

- A. Si vous demandez que soit effectuée une demande de recherche dans les dossiers de la citoyenneté en vue d'obtenir des renseignements à votre sujet, cochez OUI dans la première case et passez à la partie suivante (**Partie 5**).
- Si vous cherchez à obtenir des renseignements sur un parent ou sur une autre personne, cochez **“non”** dans la seconde case, remplissez toute la partie 4. Vous devez avoir l'autorisation de l'autre personne pour que des renseignements personnels la concernant vous soient communiqués.
- B. Demandez à la personne concernée d'apposer sa signature à l'endroit prévu et d'indiquer la date à laquelle elle a signé le document.
- C. Si la personne concernée est décédée, indiquez la date de son décès. Rappelez-vous que vous devez fournir une preuve du décès si la personne est décédée depuis moins de 20 ans. Si la personne concernée n'est pas décédée et ne nous autorise pas à communiquer les renseignements demandés, vous ne pourrez pas avoir accès à son dossier.
- D. Veuillez indiquer quel est le lien de parenté entre vous et la personne dont vous demandez le dossier, par exemple conjoint, conjointe, enfant, frère, sœur ou parent, et présentez une preuve du lien de parenté; le certificat de naissance indiquant la filiation, par exemple.

## Partie 5

- Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'une lettre (utilisez l'espace prévu à cette fin).
- Signez la demande de la même façon dont vous signez d'autres documents officiels. N'écrivez pas en caractères d'imprimerie. Inscrivez le lieu et la date. Inscrivez la date du jour même de la signature.

# Où envoyer votre demande?

---

Sur l'enveloppe contenant votre demande, écrivez :

Votre nom  
Votre adresse  
Votre code postal

**Centre de traitement des demandes - Sydney - Recherche  
BP 10010  
SYDNEY (N.-É.) B1P 7C1**

- Écrivez vos nom et adresse en haut à gauche de l'enveloppe de retour.
- Rappelez vous d'inclure tous les document nécessaires et le frais relatifs à la demande.

Si vous envoyez plus d'une demande (pour d'autres membres de la famille, par exemple), vous pouvez envoyer un seul reçu pour toutes les demandes. Postez le reçu et toutes les demandes dans la même enveloppe; de cette façon, elles seront traitées ensemble.

## Et ensuite?

---

Lorsque votre demande parviendra au Centre de traitement des demandes de Sydney (Nouvelle-Écosse), les responsables de Citoyenneté et Immigration Canada effectueront une recherche dans le système d'enregistrement de la citoyenneté pour trouver le dossier demandé. Si le dossier est trouvé, une lettre sera envoyée à l'adresse postale que vous aurez fournie. Dans la lettre, il sera indiqué quand la personne concernée a obtenu la citoyenneté canadienne, ou s'il y a une demande de citoyenneté canadienne en cours de traitement.

S'il n'y a aucun dossier ou si le dossier n'a pas pu être trouvé (en fonction des renseignements fournis), une lettre indiquant qu'il n'y a aucun dossier sera envoyée à l'adresse postale.

**N'oubliez pas** : vous devez nous informer de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en communiquant avec le [télécentre](#) ou par l'entremise de notre [site Web](#). vous cliquez « services en ligne - changement d'adresse » et inscrivez vos nouvelles coordonnées.